

Résiliation - Rétractation

Convention de déversement ordinaire

Réseau assainissement collectif

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- retournez votre demande à votre pôle de proximité

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi

Code postal Commune

N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date



Formulaire de résiliation

- Propriétaire** (joindre l'attestation du notaire)
- Locataire** (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Mme // M. Nom Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

N° de contrat

ou ENTREPRISE

Contact

Obligatoire N° SIRET

+ Joindre un extrait Kbis de votre société et votre pièce d'identité

Nouvelle adresse de facturation

Code postal Ville

Mobile

Courriel

Fait le

Signature :

Formulaire de rétractation

L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser ce formulaire ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou via notre site internet.

Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Vous devrez régler un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de la résiliation de votre contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par ce contrat.

- Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable, souscrit le

Mme // M. Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

N° de compteur

Adresse de facturation

Code postal Ville

Fait le

Signature :

Capens, Longages, Lavernose-Lacasse, Le Fauga, Saint-Clar-de-Rivière,
Lamasquère, Labastidette et Saint-Hilaire
Syndicat des Eaux du Coteaux du Touch (SIECT) - 05 61 56 00 00

Lagardelle - Service Public de l'eau Hers-Ariège (SPEHA) - 05 34 66 71 20

Venerque - SMEA - Réseau 31 - 05 61 24 83 31

La SPL « Les Eaux du SAG^e » facture uniquement l'assainissement pour les communes ci-contre

Vous y trouverez également les coordonnées du gestionnaire de l'eau potable

La résiliation de votre contrat entraîne systématiquement la résiliation du prélèvement automatique